



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

AMénagement des Usages des Ressources et Espaces
marins et littoraux (AMURE) - UMR-M101

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Bretagne Occidentale

IFREMER

Novembre 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

AMénagement des Usages des Ressources et Espaces
marins et littoraux (AMURE) - UMR-M101

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université de Bretagne Occidentale

IFREMER

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Novembre 2010



Unité

Nom de l'unité : AMénagement des Usages des Ressources et Espaces marins et littoraux (AMURE)

Label demandé : UMR

N° si renouvellement : UMR_M101

Nom du directeur : M. Jean BONCOEUR

Membres du comité d'experts

Président :

M. Gilles ROTILLON, Université Paris Ouest

Experts :

M. Alain AYONG LE KAMA, Université Lille 1, représentant le CNU

Mme Morgane CHEVÉ, Université du Havre

M. Loïc ANTOINE, centre Ifremer de Brest (IFREMER)

M. Syméon KARAGIANIS, Université de Strasbourg

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

Mme Nadine MASSARD

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité

Mme TUSSEAU-VUILLEMIN, directrice adjointe, direction de la prospective et de la stratégie scientifique, IFREMER.

M. Mathieu DOAT, adjoint au VP chargé de la recherche, Université de Bretagne Occidentale (UBO).



Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite : le 16/11/10 de 9H. à 16H.

La visite a commencé par une discussion avec les deux tutelles de l'unité, l'Ifremer, représenté par Mme TUSSEAU-VUILLEMIN, et l'UBO, représentée par l'adjoint au VP chargé de la recherche, M. DOAT. Le comité de visite a ensuite procédé à l'audition du directeur de l'unité en présence de l'ensemble des membres, suivie des questions des membres du comité de visite pendant une heure. La visite s'est poursuivie par une discussion avec les doctorants, puis avec les personnels IATOS. L'après-midi a commencé par une nouvelle discussion avec la direction de l'unité et s'est terminée par la réunion à huis clos des membres du comité d'experts.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

L'unité a été créée en janvier 2008 par le regroupement du Centre de droit et d'économie de la mer (EA 2221 UBO) et du Département d'économie maritime de l'Ifremer. Elle regroupe 65 personnes dont 28 chercheurs et enseignants-chercheurs permanents.

Elle est localisée d'une part à Brest dans les locaux de l'UBO et d'autre part à Plouzané dans les locaux de l'Ifremer.

Les recherches sont organisées en 4 axes :

- Gestion des ressources marines vivantes ;
- Gestion intégrée des zones côtières et environnement littoral ;
- Régulation des activités maritimes et gestion des espaces internationaux ;
- Développement local.

Un cinquième axe (Observations et données économiques) est consacré à la collecte, au traitement et à la publication de données statistiques.

- Equipe de Direction :

Elle est composée :

- d'un directeur : M. Jean BONCOEUR, professeur à l'UBO,
- d'un directeur-adjoint : M. Olivier GUYADER, cadre de recherche Ifremer.



- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	20	20/22*
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	8	8/9*
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	1	2
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	3	4
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	14	
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	19	
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	7	9

* Effectif actuel/effectif avec prévision de recrutement 2011

2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global sur l'unité:

La présentation du bilan et du projet montre que l'unité AMURE est sur une dynamique positive, tant en ce qui concerne l'amélioration de la production scientifique, que la politique de recrutement ou la gestion des moyens. Il est cependant nécessaire d'améliorer encore ces différents points, notamment en renforçant le niveau moyen des publications académiques, en s'intégrant plus fortement dans les réseaux disciplinaires académiques et en accentuant le rythme de soutenances d'HDR. Il apparaît aussi nettement que l'unité devrait rééquilibrer son activité entre la production de connaissances fondamentales, indispensables pour accroître la qualité de ses publications et sa très forte activité contractuelle qui est plus difficilement valorisable (et de fait peu valorisée) dans des revues scientifiques. En particulier, un investissement plus important dans la recherche théorique disciplinaire en lien avec les thématiques de l'unité (économie de l'environnement et des ressources naturelles) serait bénéfique.

- Points forts et opportunités :

- Réussite de l'intégration des deux composantes qui constituent l'unité en seulement deux ans de fonctionnement ;
- Production scientifique en croissance ;
- Politique de recrutement dynamique ;
- Fort soutien des tutelles.



- Points à améliorer et risques :

- Manque de visibilité du fait des trop nombreux axes prévus dans le projet ;
- Faible valorisation académique des travaux ;
- Absence d'insertion dans les réseaux académiques disciplinaires ;
- Manque de chercheurs seniors et d'IATOS titulaires ;
- Trop grande dispersion dans un très grand nombre d'appels d'offres.

- Recommandations :

- S'insérer le plus vite possible dans les réseaux académiques disciplinaires, en économie de l'environnement et des ressources naturelles, notamment en participant au congrès annuel de l'European Association of Environmental and Resource Economists (AERE) et aux colloques de l'Association Française de Sciences Economiques (AFSE) qui, depuis plusieurs années, organise des sessions dans ce champ thématique.
- Rechercher une meilleure convergence entre les missions données par les différentes tutelles.
- Définir une stratégie de recrutement sur le plus long terme pour réduire le déficit en chercheurs seniors. En particulier, envisager le recrutement d'au moins un économètre de haut niveau afin de mieux valoriser les données statistiques recueillies par l'axe 5.
- Définir un plan pluriannuel pour réduire le très grand nombre de personnels contractuels, de surcroît en situation précaire.
- Mieux organiser l'apprentissage à la recherche des doctorants, notamment par la mise en place d'un séminaire spécifique des doctorants.

- Données de production :

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	18*
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	-
A3 : Taux de producteurs de l'unité [A1/(N1+N2)]	0,64
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	4
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	11

* Ce nombre passe à 22 si les cadres de recherche IFREMER sont considérés comme des enseignants chercheurs et non des chercheurs compte tenu de la diversité de leurs tâches. Mais cette question du statut des cadres de recherche IFREMER reste à clarifier.



3 • Appréciations détaillées

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :
 - L'essentiel de la recherche faite dans l'unité est une recherche appliquée, la production de connaissances fondamentales étant très faible. On peut penser que la qualité des productions pourrait être améliorée en développant davantage la recherche plus théorique en lien avec les champs d'application actuels. Cette recherche appliquée reste toutefois largement conditionnée par les missions définies par le statut de l'Ifremer.
 - Si le nombre de publications a augmenté sensiblement au cours de la dernière période, il reste encore des progrès importants à faire sur le plan de leur qualité scientifique. Ainsi, sur l'ensemble des publications de l'unité dans des revues à comité de lecture, seules 3 sont en catégorie 1, dans le classement CNRS, et toutes les 3 dans la même revue, aucune n'est classée en catégorie 2. Même si, au demeurant, on ne raisonne pas dans l'évaluation juridique par catégories de revues scientifiques, force est de constater qu'un effort peut se faire afin de publier dans des revues plus prestigieuses. On constate aussi qu'un nombre important d'apports scientifiques prennent la forme de conférences jamais publiées.
 - Par ailleurs, l'organisation en plusieurs axes de recherche conduit à une production scientifique très hétérogène, avec 33 publications dans des revues à comité de lecture pour l'axe 1, contre 15 pour l'axe 2 et seulement une pour l'axe 4. De plus, en économie, cette hétérogénéité ne se limite pas à des considérations quantitatives. Les publications de l'axe 1 sont d'une nature plus académique et constituent le « cœur de métier » des économistes d'AMURE pour ce qui concerne la production scientifique. Les publications de l'axe 2 sont davantage tournées vers des études et des expertises. Cela renforce la recommandation du comité de visite allant dans le sens d'un encore plus grand regroupement des axes existants.
 - La production scientifique de l'unité comporte aussi un grand nombre de rapports d'expertise et/ou de réponses à des appels d'offres qui ne débouchent pas sur une valorisation académique. S'il est normal, compte tenu des thématiques de l'unité et de la demande sociale qui s'adresse à elle, que la part de recherches contractuelles soit importante, cela ne doit pas se faire au détriment de la production scientifique reconnue par les pairs. Il serait ainsi utile de recruter au moins un économètre de haut niveau pour mieux exploiter les nombreuses données produites par l'unité en vue d'une valorisation académique.
- Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :
 - Si la politique de recrutement a été dynamique, elle a surtout consisté à recruter des jeunes chercheurs, accroissant ainsi l'écart avec le nombre de chercheurs seniors. En outre, elle ne permet pas de recruter des chercheurs de haut niveau et expérimentés, notamment étrangers.
 - L'unité a de nombreux partenariats avec les décideurs publics (nationaux et européens) et la « société civile » qui la conduit à mener à bien de nombreux appels d'offres. Il faut toutefois veiller à ce que cet investissement ne se fasse pas au détriment de la production de connaissances.
 - Elle est aussi bien insérée dans la communauté des sciences de la mer mais très peu dans celle plus large des économistes de l'environnement et des ressources naturelles. C'est incontestablement un point faible qu'il faut améliorer rapidement.



- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité :**

- L'organisation du laboratoire repose sur un conseil regroupant tous les enseignants-chercheurs, chercheurs et ingénieurs titulaires, ainsi que des représentants élus des autres catégories de personnels, et sur un bureau de 10 membres composé uniquement d'enseignants-chercheurs et de chercheurs. Compte tenu du grand nombre de contractuels et de doctorants dans l'unité, il serait utile de rééquilibrer la composition
- de ces deux instances en y intégrant davantage de représentants de ces deux catégories de personnels.
- L'animation scientifique est bonne mais pourrait être améliorée en organisant un séminaire de doctorants permettant à ceux-ci d'échanger plus librement sur leurs travaux que dans des séminaires dominés par des chercheurs confirmés, où la parole d'un doctorant a plus de difficulté à se faire entendre.
- Le nombre d'HDR est en augmentation et tout laisse à penser que cette politique de formation va continuer, ce qui est jugé très positif.

- **Appréciation sur le projet :**

- Le projet envisagé consiste essentiellement en la poursuite des thématiques déjà traitées par le laboratoire. Il est réaliste et pertinent.
- Le principal infléchissement proposé concerne la redéfinition des axes, afin de permettre une meilleure collaboration entre chercheurs, en particulier entre économistes et juristes. Il reste que le comité trouve le nombre d'axes encore trop important. Outre le problème d'hétérogénéité dans les contributions de chaque axe à la production scientifique de l'unité souligné ci-dessus, cela donne l'impression d'une trop grande dispersion, pénalisante pour la visibilité de l'unité.
- Concernant les moyens financiers dont dispose l'unité, le comité note leur importance relative mais s'inquiète aussi de la grande part prise par les ressources liées à des réponses aux appels d'offres (plus de 50%) et dont dépendent les très nombreux contractuels travaillant dans l'unité. Cette situation peut conduire à un cercle vicieux où le souci (louable) de pérenniser la situation de ces personnels pousserait les membres de l'unité à rechercher des contrats, ce dont la production scientifique pourrait pâtir.



Intitulé UR / équipe	C1	C2	C3	C4	Note globale
AMénagement des Usages des Ressources et Espaces marins et littoraux (AMURE) - Centre de droit et d'économie de la mer	B	B	B	B	B

C1 Qualité scientifique et production

C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement

C3 Gouvernance et vie du laboratoire

C4 Stratégie et projet scientifique

Statistiques de notes globales par domaines scientifiques (État au 06/05/2011)

Sciences Humaines et Sociales

Note globale	SHS1	SHS2	SHS3	SHS4	SHS5	SHS6	Total
A+	2	8	2	11	5	6	34
A	12	33	12	13	32	18	120
B	11	37	6	22	19	5	100
C	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
Total	34	82	22	52	57	29	276
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
A	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
B	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
C	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Intitulés des domaines scientifiques

Sciences Humaines et Sociales

SHS1 Marchés et organisations

SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux

SHS3 Espace, environnement et sociétés

SHS4 Esprit humain, langage, éducation

SHS5 Langues, textes, arts et cultures

SHS6 Mondes anciens et contemporains



Brest, le 09 mars 2011

Cabinet
Cab n°: 2011/ 113

Affaire suivie par
Pascal GENTE
Vice-Président chargé de la
Recherche

Méi.
Pascal.gente@univ-brest.fr

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les observations concernant le rapport d'évaluation de l'unité Aménagement des Usages des Ressources et Espaces marins et littoraux (AMURE) - Centre de droit et d'économie de la mer - S2UR120001313 -

Vous remerciant de votre diligence,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations les plus cordiales.

Le Président de l'Université
de Bretagne Occidentale,



Pascal OLIVARD

AERES
Monsieur le Directeur de la Section des Unités de Recherche
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Observations du directeur de l'UMR_M101 AMURE (UBO / Ifremer) sur le rapport du comité de visite de l'AERES (novembre 2010)

Les observations ci-dessous font suite à la communication du rapport du comité de visite de l'UMR AMURE, le 23 février 2011, par l'AERES à l'Université de Bretagne Occidentale. Elles s'appuient sur une concertation réalisée au sein du conseil de laboratoire, mais sont établies sous la responsabilité du directeur d'unité.

1. La direction de l'UMR AMURE constate que l'essentiel de l'autoanalyse effectuée par l'unité a été validé par le comité de visite. En ce qui concerne les points forts, celui-ci souligne dans son rapport la réussite de l'intégration des deux composantes institutionnelles de l'UMR, la croissance de sa production scientifique, le dynamisme de sa politique de recrutement et le soutien que lui apportent les tutelles (p.4). En ce qui concerne les points faibles, le comité de visite note, à la suite de l'UMR, l'existence de marges de progression significatives concernant la valorisation académique des travaux et l'insertion dans les réseaux académiques disciplinaires, ainsi que le manque de chercheurs « seniors » et d'IATOS titulaires (p.5).
2. Le rapport du comité de visite évoque deux autres points faibles de l'UMR, qui sont le trop grand nombre d'axes prévus dans le projet et une dispersion excessive dans un grand nombre d'appels à projets de recherche (p.5). Le premier de ces points va faire l'objet d'une révision de la part du laboratoire : un regroupement en trois, voire deux axes de recherche (outre l'axe « observation ») sera prochainement adopté. En ce qui concerne le second point, la direction de l'UMR considère que la forte implication du laboratoire dans des projets de recherche contractuels à caractère compétitif (en particulier PCRD et ANR) témoigne de sa bonne insertion dans les réseaux nationaux et internationaux des sciences de la mer, ainsi que de l'adéquation de ses thématiques avec une demande sociale exigeante et évolutive. Pour autant, elle considère que les risques soulignés par le comité de visite sont bien réels. Le diagnostic porté par le comité doit, selon elle, amener l'unité à s'interroger sur sa stratégie (« fondamental » vs « appliqué », disciplinaire vs interdisciplinaire, place des projets de recherche contractuels et des personnels contractuels dans l'activité du laboratoire). La direction considère aussi que ce diagnostic doit amener les tutelles à faire le point sur les missions qu'elles souhaitent assigner pour le prochain quadriennal à l'UMR qu'elles ont créée il y a trois ans, ainsi que sur les moyens dont elles entendent la doter pour mener à bien ces missions. Le rapport du comité de visite souligne opportunément la tension existant entre les missions assignées aux personnels de l'UMR par les tutelles. Il s'agit là d'une question qui devra impérativement être examinée avec celles-ci préalablement à la prochaine contractualisation.
3. Deux autres constats émanant de la lecture du rapport du comité de visite viennent renforcer la nécessité de cet examen. En premier lieu, et bien qu'il s'agisse peut-être là d'une question débordant les compétences du comité de visite, on ne peut que relever avec inquiétude le fait que, dans le décompte des « producteurs », la prise en compte des obligations professionnelles hors recherche des CR Ifremer ne soit pas acquise (cf. tableau p.5). Prenant appui sur des données chiffrées émanant de la DRH d'Ifremer, la direction de l'UMR avait, bien en amont de la visite, demandé à l'AERES que ces obligations soient prises en compte. Cette demande prenait appui sur les dispositions du document AERES intitulé « Critères d'identification des chercheurs et enseignants-chercheurs produisant en recherche et valorisation », prévoyant que les obligations statutaires de

service des chercheurs soient prises en compte dans le décompte du nombre de publication requises pour considérer un chercheur comme « produisant », et prenant comme exemple les tâches d'observation du corps des astronomes et physiciens. La question n'ayant pas été tranchée au moment de la visite du comité, une lettre du PDG d'Ifremer à l'AERES est venue valider la position de la direction de l'UMR à la suite de cette visite (lettre reproduite en annexe 1 à la présente note). Postérieurement à cette lettre, une question écrite sur le décompte des producteurs posée par le directeur d'unité à la déléguée scientifique AERES est restée sans réponse. Si elle devait se confirmer, la non-prise en compte des responsabilités professionnelles hors recherche exercées par les cadres Ifremer dans le bilan scientifique du laboratoire pourrait remettre en cause la viabilité de ce dernier en tant qu'UMR.

4. En second lieu, il est troublant de constater que l'activité de la composante juridique du laboratoire est à peu près totalement passée sous silence dans le rapport d'évaluation. Certes le « sous-domaine AERES principal » de rattachement du laboratoire est « Economie-gestion » (SHS2), mais les juristes forment près du tiers (9 sur 28) de l'effectif total des enseignants-chercheurs et chercheurs permanents du laboratoire. Cette caractéristique avait été signalée par la direction de l'UMR dès le lancement de la procédure d'évaluation. Elle a conduit l'AERES à faire figurer dans le comité d'évaluation deux juristes (un publiciste et un privatiste), mais un seul a participé à la visite. L'absence de référence à l'activité des juristes, tant dans le bilan que dans les recommandations, crée un sérieux malaise au sein de l'UMR, et pose la question de son existence même en tant qu'unité bidisciplinaire. Les juristes de l'UMR ont souhaité réagir collectivement à cet état de fait, et leur réaction écrite est annexée à la présente note (annexe 2).
5. La direction de l'UMR ne peut que souscrire à la recommandation de publier dans des revues bénéficiant d'une bonne reconnaissance par la communauté scientifique. Il n'est pas contestable qu'en ce domaine le bilan de l'UMR, même s'il a fortement progressé par rapport à la situation qui prévalait au sein des unités composantes lors du précédent quadriennal, peut et doit être amélioré. Toutefois, la conviction de la direction de l'UMR est qu'une production scientifique de qualité ne passe pas exclusivement par les revues classées A et B dans la liste CNRS « économie-gestion » (même si celles-ci doivent certainement recevoir plus d'attention de la part des membres du laboratoire que cela n'a été le cas jusqu'à présent). Outre le fait (reconnu par le comité de visite) que la liste CNRS ne concerne pas les juristes, les membres de l'UMR ont un bilan important de publications dans des revues spécialisées en sciences de la mer, dont la notoriété est reconnue par les bases de données scientifiques internationales (WoS). Tout en se félicitant du fait que ces publications aient été prises en compte par le comité de visite en ce qui concerne le décompte des « producteurs », la direction de l'UMR considère qu'elles peuvent également participer à l'évaluation de la qualité de la production scientifique du laboratoire. L'argument de l'absence de repères « objectifs », mis en avant pour justifier la non-prise en compte des ouvrages et chapitres d'ouvrages (argument que l'AERES applique en économie, mais non en droit ni dans les autres sciences humaines), ne fonctionne pas ici puisqu'il existe pour ces publications des repères bibliométriques précis et largement utilisés par les sciences « dures ».
6. La recommandation concernant l'amélioration du niveau académique des publications est couplée au diagnostic concernant le caractère jugé insuffisant (« très faible », lit-on en page 6 du rapport) de la production de connaissances fondamentales. En ce domaine, la direction de l'UMR ne peut que rappeler la vocation du laboratoire à produire prioritairement de la recherche appliquée dans un cadre fortement interdisciplinaire, au

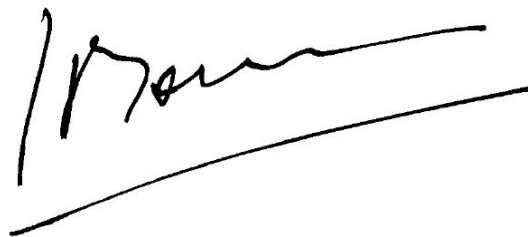
moins dans sa configuration actuelle et dans le cadre des missions qui lui ont été confiées jusqu'à ce jour par les tutelles. Au demeurant, ce type de production est en train d'acquiescer le statut de recherche académique au niveau international avec, en plus de la reconnaissance académique, des revues qui ont des facteurs d'impacts relativement élevés. Il suffit pour s'en convaincre de regarder la liste des publications d'auteurs comme Sean Pascoe, Chris Costello, ou encore Jim Sanchirico. En même temps, cette recherche apporte bien souvent des contributions directes à la gestion de "vrais" problèmes, ce qui n'est pas forcément à considérer comme un signe de faiblesse. A titre d'illustration, lors de la visite du comité, le directeur de l'UMR a évoqué les travaux menés au sein du laboratoire sur les droits de pêche implicites versés à l'occasion des transactions sur les navires d'occasion français. Les chercheurs qui ont mené ces travaux ont pu constater leur contribution à l'évolution du débat public sur la gestion des pêcheries en France (direction des pêches, profession), voire en Europe (commission européenne et parlement européen). Certes encore insuffisamment valorisée académiquement, cette contribution scientifique du laboratoire au débat sur les politiques publiques est un sujet de fierté pour la direction de l'UMR.

7. Le comité de visite recommande à l'UMR de s'insérer « le plus vite possible dans les réseaux académiques disciplinaires ». Cette recommandation fait très directement écho à l'un des points de l'autoanalyse menée par le laboratoire, et la direction de l'UMR ne peut qu'y souscrire. En même temps, elle souhaite nuancer l'impression que peut donner, sur ce point, une lecture trop rapide du rapport du comité de visite, et apporter quelques précisions complémentaires. En premier lieu, s'il est vrai que l'UMR est insuffisamment présente dans les réseaux cités par le comité, elle n'en est pas absente : plusieurs papiers ou posters ont été présentés par des membres du laboratoire aux colloques et journées thématiques de l'AFSE, en 2004, 2006, 2008, 2010 ; 2 papiers ont été présentés en 2008 au colloque annuel de l'EAERE, à Gotheborg ; des membres du laboratoires ont également participé aux JMA en 2006 et 2010. En second lieu, l'UMR est fortement présente dans les réseaux d'économistes spécialistes de ce que le rapport du comité considère, pour l'économie, comme son "cœur de métier" (l'économie des ressources marines vivantes), et cela au niveau européen et au niveau international. C'est en particulier le cas de l'EAFE (au secrétariat duquel participe l'UMR) et de l'IIFET, dont l'UMR a assuré la coordination scientifique de la dernière conférence biennale (400 participants). En troisième lieu, AMURE investit depuis 2009 un nouveau réseau, celui des sciences régionales avec des papiers présentés en 2009 à l'ASRDLF (association des sciences régionales de langue française, avec l'appui de la RERU) et à l'ERSA (European Regional Science Association, pls revues classées 2 par la section 37 du cnrs) ; Deux autres papiers seront présentés en 2011 dans les colloques de ces deux associations. Il convient également d'évoquer les coopérations multidisciplinaires nombreuses dans les domaines de spécialité de l'équipe (ressources marines vivantes, gestion des zones côtières, etc.). L'UMR peut certainement gagner à interagir davantage, comme le recommande le comité, avec les spécialistes d'économie des ressources et de l'environnement travaillant dans d'autres domaines d'application. Mais parallèlement, il semble juste de souligner qu'elle a su développer une stratégie active en matière de réseaux scientifique nationaux, européens et internationaux, et qui contribue aujourd'hui largement à sa reconnaissance.
8. Le comité émet plusieurs recommandations pratiques, qui recueillent l'assentiment de la direction de l'UMR et que celle-ci s'attachera à mettre en œuvre rapidement. Outre la réduction, déjà mentionnée, du nombre d'axes dans le projet, ces recommandations concernent l'amélioration de la représentation des personnels non-titulaires dans les

instances de gestion de l'unité (cela vient d'être acté en ce qui concerne le bureau de l'UMR), la création d'un séminaire des doctorants (une version spécifique du séminaire Amure sera consacrée aux doctorants), la participation aux conférences de l'AFSE et de l'EAERE (4 propositions de communication sont soumises ou vont être soumises à la conférence EARE de Rome, 3 à la conférence AFSE de Nanterre). La recommandation d'accroître le nombre d'HDR correspond parfaitement à la politique suivie par l'UMR depuis sa création (ce que le rapport juge « très positif »), et 2 HDR supplémentaires doivent être soutenues d'ici la fin de l'année civile (1 en droit, 1 en économie). La recommandation concernant le recrutement d'un économètre « de haut niveau » est considérée comme totalement pertinente par la direction de l'UMR, qui s'attachera à faire valoir cette recommandation auprès des tutelles. En ce qui concerne le recrutement de chercheurs « seniors », et particulièrement de professeurs des universités, la direction de l'UMR, qui avait souligné lors de la visite du comité l'insuffisante représentation de cette catégorie au sein du laboratoire, ne peut que rappeler que ce recrutement, dans le domaine des sciences juridiques et économiques, lui échappe très largement, ainsi d'ailleurs qu'à l'Université de Bretagne Occidentale.

9. La recommandation concernant la définition d'un « plan pluriannuel pour réduire le très grand nombre de contractuels, de surcroît en situation précaire » peut être lue de deux façons : soit elle vise à titulariser ou, a minima, à stabiliser ces contractuels, soit elle vise à ne pas reconduire les contrats de travail en cours (la plupart étant des CDD) et à ne pas embaucher de nouveaux contractuels (ou, du moins, à diminuer progressivement les embauches). Dans la première hypothèse, la recommandation du comité rejoint une démarche adoptée par l'UMR, qui a permis à ce jour de titulariser ou de « CDIser » trois contractuels UBO. Il convient toutefois de ne pas perdre de vue les limites de cette démarche, qui doit être cohérente avec la politique de l'employeur (l'université) et composer avec des considérations de viabilité financière et de plafond d'emplois. La seconde hypothèse est évidemment tout autre. Elle renvoie directement à la nécessité, évoquée supra, d'un réexamen par les tutelles des missions et de la stratégie du laboratoire. A ce stade, la direction de l'UMR souhaite simplement souligner qu'elle est consciente du risque mentionné par le comité de visite dans son dernier point concernant l'appréciation du projet (p.7).

Brest, le 5 mars 2010



Jean Boncoeur

Professeur à l'UBO

Directeur de l'UMR_M101 AMURE

Annexe 1



Ifremer

Issy-les Moulineaux, le 17 NOV. 2010

Monsieur Pierre GLORIEUX
Responsable de la section des unités de
recherche de l'AERES
20, rue Vivienne
75002 - PARIS

le président directeur général

N. Réf. : PDG/10-265

Monsieur,

Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer

Établissement public à caractère
industriel et commercial

Siège social
155, rue Jean-Jacques Rousseau,
92138 Issy-les-Moulineaux cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 21 21
<http://www.ifremer.fr>

Comme vous le savez, l'Ifremer contribue, par ses travaux et expertises, à la connaissance des océans et de leurs ressources, à la surveillance du milieu marin et littoral et au développement durable des activités maritimes. A ces fins, il conçoit et met en œuvre des outils d'observation, d'expérimentation et de surveillance. L'institut est, de ce fait, organisé en départements au sein desquels les cadres de recherche contribuent à ces différentes missions.

Outre sa mission de recherche, les missions particulières du département d'économie maritime sont :

- la collecte de données relatives aux secteurs aquacole et halieutique, dans le cadre du règlement européen relatif à la collecte des données halieutiques (Data Collection Framework),
- la réalisation régulière d'études et d'expertises en appui aux politiques halieutiques (par exemple, le plan pour une pêche durable et responsable) et environnementales (en particulier, les données économiques maritimes françaises pour la mise en œuvre de la directive cadre stratégie pour le milieu marin).

La production de ces données, la réalisation de ces études et de ces expertises font l'objet de conventions pluriannuelles entre l'Ifremer et le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Pêche d'une part, et le ministère de l'Ecologie, de l'Energie et du Développement Durable et de la Mer d'autre part.

La direction des Ressources Humaines de l'institut dispose de la répartition du temps consacré par chacun des cadres de recherche à chacune de ces missions, dont le bilan est annexé à ce courrier. Compte-tenu de ces obligations statutaires de service, l'Ifremer considère que la production des cadres de recherche du Département d'Economie Maritime de l'UMR AMURE doit être évaluée de la même façon que celle des enseignants-chercheurs.

Convaincu que ces informations supplémentaires contribueront au bon exercice d'évaluation de l'UMR AMURE par l'AERES, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Oùs au d'ame

Jean-Yves PERROT,
Président-Directeur Général
de Ifremer.

PJ : annexe

Copie :

- M. Jean-François DHAINAUT, Président de l'AERES
- Mme Nadine MASSARD, déléguée scientifique de l'AERES en charge de l'évaluation de l'UMR AMURE

ANNEXE. Cadres de recherche Ifremer rattachés à l'UMR_M101 : répartition du temps de travail annuel par type d'activité, moyenne 2008-2009 (source : DRH Ifremer)

	Recherche	Etudes, expertise et avis, service externe	Management	Formation	Total
Daurès F.	35%	30%	33%	3%	100%
Girard S.	40%	50%	10%	0%	100%
Guyader O.	35%	38%	23%	5%	100%
Kalaydjian R.	35%	55%	10%	0%	100%
Levrel H.	40%	43%	8%	10%	100%
Macher C.	55%	40%	0%	5%	100%
Mongruel R.	55%	18%	25%	3%	100%
Perez-Agundez J.	48%	45%	0%	8%	100%
Moyenne DEM	43%	40%	13%	4%	100%

Annexe 2

Réponse des juristes d'AMURE au rapport d'évaluation de l'UMR AMURE – novembre 2010

- Sur la composition du comité de visite

On doit rappeler que, initialement, le comité d'experts était composé de cinq membres dont un seul juriste, professeur de droit public. A la demande du directeur de laboratoire, la composition du comité a été modifiée afin d'intégrer un deuxième juriste, professeur de droit privé. Cette modification apparaissait indispensable afin, d'une part de tenir compte de l'importance des travaux juridiques au sein de l'unité et, d'autre part, de garantir l'appréciation des travaux menés dans la discipline du droit privé.

Toutefois, lors de la visite du comité d'experts, un seul juriste était présent, du fait comme cela nous a été expliqué, d'un empêchement personnel du professeur de droit privé. Il semble que l'absence de cet expert lors de la visite ait remis en cause sa participation à l'expertise du dossier. En témoigne le rapport qui précise que le comité d'experts comprend cinq membres dont un seul juriste (p.2), conformément à la composition initiale qui avait pourtant été revue par l'AERES, suite aux réserves émises par le laboratoire.

Les juristes d'AMURE regrettent dès lors qu'après avoir reconnu la pertinence de la demande de modification de la composition du comité, l'AERES ait en définitive validé un rapport élaboré par un comité composé d'un seul expert juriste.

- Sur l'appréciation de l'unité par le comité de visite

Si la recherche en droit au sein d'AMURE a fait l'objet d'une appréciation par le comité d'experts, les juristes s'étonnent que la seule référence à leurs travaux apparaisse, semble t'il, p.6, lorsqu'il est dit : « *Même si, au demeurant, on ne raisonne pas dans l'évaluation juridique par catégories de revues scientifiques, force est de constater qu'un effort peut se faire afin de publier dans des revues plus prestigieuses* ».

A l'exception de cette phrase, les recommandations faites par les experts ne concernent que la recherche menée en économie au sein de l'unité, comme en témoignent tout particulièrement les points suivants du rapport :

p.4 : le rapport note : « *un investissement plus important dans la recherche théorique disciplinaire en lien avec les thématiques de l'unité (économie de l'environnement et des ressources naturelles) serait bénéfique* ».

Il ressort de cet élément de « l'avis global » porté sur l'unité que la thématique juridique ne constitue pas une thématique de l'unité.

p.6 : l'appréciation « sur la qualité scientifique et la production » porte uniquement sur les axes de recherche exclusivement ou à dominante économique (axes 1, 2, 4). En revanche, l'axe 3 « Régulation des activités maritimes et gestion des espaces internationaux » qui regroupe la grande majorité des travaux des juristes, ne fait l'objet d'aucune appréciation qualitative.

La quasi-absence de référence aux recherches menées dans les disciplines juridiques peut laisser penser que les experts, estimant ces recherches comme non significatives, n'ont pas

jugé utile de les apprécier. Ceci alors que les travaux menés en droit représentent une part non négligeable (près de 40 %) du potentiel de recherche de l'unité.

Du fait de l'incertitude dans laquelle ils se trouvent quant à la qualité de leurs travaux, les juristes d'AMURE s'interrogent sur la pertinence de leur présence au sein de l'unité.

- **Sur la restructuration des axes de recherche**

Afin de rendre plus lisible les travaux des juristes d'AMURE, ces derniers proposent de restructurer les axes de recherche et d'en limiter le nombre, ainsi que le propose le comité de visite AERES. Le projet scientifique pourrait ainsi reposer sur deux axes de recherche :

Un axe « Economie » (*à préciser par les économistes*)

Un axe « Droit des espaces et des activités maritimes » (*à préciser par les juristes*)

La recherche interdisciplinaire serait toutefois maintenue et développée au sein de l'UMR dans le cadre de thématiques spécifiques (Exploitation des ressources marines vivantes, EMR...)